

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour la construction d'une messagerie sur la Parc des industries Artois-Flandres sur la commune de DOUVRIN

Projets portant sur :

Le projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'entrepôt de messagerie, représentant 28 581.10m² de surface de plancher (vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et dix centimètres carrés), sur une emprise de 30 510 m² (trente mille cinq cent dix mètres carrés), pour le compte de la société PROLOGIS France LXXIX E.U.R.L, domiciliée au 3 avenue Hoche – CS60006 PARIS.

La construction sera implantée sur un terrain de 110 872 m² (cent dix mille huit cent soixante-douze mètres carrés), cadastré AD681-682-652 et AE 947, situé dans la ZAC du PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES à DOUVRIN.

Le projet fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire sous les références PC 062 276 17 00032, déposée en mairie de DOUVRIN, le 25 octobre 2017, dont le délai est suspendu car l'objet de la demande rentre dans le cadre des projets soumis à une étude d'impact et à enquête publique suivant l'article R122-2 du code de l'environnement et l'article R423-32 du code de l'urbanisme. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au présent dossier constituant l'enquête publique.

L'ensemble des pièces de la demande de permis de construire ainsi que l'étude d'impact et des avis des personnes publiques consultées lors de la procédure d'instruction, constitueront le dossier soumis à l'enquête publique.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de DOUVRIN en date du 05 janvier 2018, et des articles L 123-1, L122-1 à L 122-7, L123-10 et R 122-2 du code de l'environnement, le projet susnommé sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours à compter du **jeudi 25 janvier 2018 au lundi 26 février 2018 inclus**. Monsieur Hervé TOUZART désigné par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, du 08 novembre 2017 N° E17000159/59, assumera la fonction de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- les pièces du dossier seront déposées en Mairie de DOUVRIN, située Place BASLY. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie.
Le dossier pourra également être consulté sur les sites internet des communes de DOUVRIN: www.douvrin.fr, de BILLY-BERCLAU : <https://www.billy-berclau.fr>, et du SIZIAF : <http://parcdesindustries.com/>, durant les délais de l'enquête.

- les observations, propositions et contre-propositions éventuelles sur le projet susnommé pourront être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui seront mis à disposition du public en mairie de DOUVRIN et sur le site internet de la commune de DOUVRIN, de la commune de BILLY-BERCLAU, et du SIZIAF suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/566>; ou directement par mail à l'adresse suivante enquete-publique-566@registre-dematerialise.fr; ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête : MAIRIE DE DOUVRIN – PLACE BASLY – 62138 DOUVRIN, qui les annexera aux registres d'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en mairie de DOUVRIN les jours et heures suivants :

- **Jeudi 25 Janvier 2018** - de **8 h 30 à 12 h 00**
- **Mercredi 21 Février 2018** - de **8 h 30 à 12 h 00**
- **Lundi 26 Février 2018** - de **14 h 00 à 17 h 30**

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de DOUVRIN.

Après l'enquête publique du projet susnommé, la procédure d'instruction de la demande de permis de construire reprendra pour un délai maximum de 2 mois, et fera l'objet d'un arrêté par le Maire au nom de la commune de DOUVRIN.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de DOUVRIN et seront consultables sur le site internet de la commune de DOUVRIN pendant un délai d'un an.

Le Maire,



M. Jean-Nicholas DUPONT